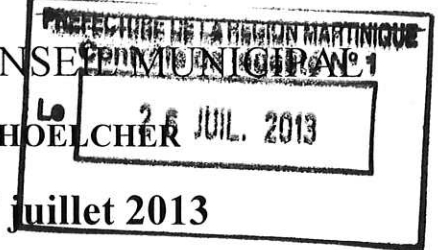


**REPUBLIQUE  
FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
MARTINIQUE**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER**



**Séance du mercredi 17 juillet 2013**

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
35	23	27
		Dont procurations 04
VOTES		
Suffrages exprimés	Abstention	Contre
27	00	00

Date de la convocation

**10/07/2013**

Date d'affichage

**11/07/2013**

Objet de la Délibération

\*\*\*\*\*

**GOUVERNANCE**

\*\*\*\*\*

**Adhésion**

**Villes Amies des Aînés**

**Président de Séance :**

Luc CLEMENTE, Maire

**Secrétaire de Séance :**

Marie GARON

L'an deux mille treize et **le dix sept juillet**, à dix sept heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc CLEMENTE, Maire.

**Etaient présents :** MM. Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Marie GARON, Yolène LARGEN, Chantal BAUCELIN, Emile GONIER, Marilyne MARMOT-CHAUVET, Antoni LOUIS-LEOPOLD, Lucien LAFONTAINE, Christian DORDONNE, Maurice JOSEPH-MONROSE, Martine ABAUL, Alisette BEN-MAHOMED SAINT OLYMPE, Théodore HENRI, Annette CATAYEE, Antoine BARNAY, Jean-Philippe JEAN-BOLO, Sainte-Claire JANVIER, Victorien QUIMBERT, Dominique CUPIT, Jean-Luc GRABIN, Marinette TORPILLE, Maryse AUGUSTE-CHARLERY.

**Absents :** MM. Marie-Louise BROCHE, Joseph Armand BRAY, Alfred ALMONT, Gabrielle JEAN-BAPTISTE, Robert NAPOLY, Eric JULTAT, Dominique LOVINCE, Lucien NOLBAS.

**Absents excusés :** Mmes Elise JEAN-BAPTISTE, Christine ALIKER, Danielle RAYMOND, Chantal LAPERDRIS.

**Procuration :** Mmes Elise JEAN-BAPTISTE, Christine ALIKER, Danielle RAYMOND et Chantal LAPERDRIS ont respectivement donné procuration à MM. Antoni LOUIS-LEOPOLD, Chantal BAUCELIN, Jean-Philippe JEAN-BOLO et Alisette BEN-MAHOMED SAINT OLYMPE.

**ADHESION AU RESEAU MONDIAL DES VILLES AMIES DES AINES**

A la demande de Monsieur le Maire, Madame Maire GARON – 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, rappelle à l'assemblée qu'en obtenant en Février 2010 le label « Bien Vieillir, Vivre Ensemble » des mains de la Ministre chargée du Secrétariat d'Etat aux Aînés, notre collectivité s'était engagée durant les cinq années à venir, à renforcer la structuration de sa politique et de ses activités en faveur des Personnes Agées.

Ainsi, par délibération en date du 26 Avril 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Schœlcher a adopté son premier Schéma Gérontologique Communal 2013-2017.

Au travers de ce premier Schéma Gérontologique, présenté au grand public le 30 Mai 2013, notre collectivité réaffirme sa démarche de considérer le bien-être de ses seniors et la gestion de leurs besoins comme une des priorités de ses actions.

Elle confirme ainsi sa vision et son ambition, dans le cadre de la réorganisation institutionnelle de notre territoire, de faire de la commune, l'acteur privilégié des services de proximité en direction des populations, en particulier celles qui sont les plus vulnérables.

Notre collectivité se félicite d'avoir élaboré ce document stratégique en étroite concertation avec l'ensemble des acteurs publics ou privés, experts de la Gérontologie.

La Ville de Schœlcher, forte de son implication de la prise en charge des personnes âgées, a décidé de faire acte de candidature au Réseau Villes Amies des Aînés.

Le programme des villes-amies des aînés est une initiative mondiale visant à aider les villes à se préparer aux deux nouvelles tendances en matière de démographie mondiale : le vieillissement rapide de la population et l'accroissement de l'urbanisation. Le Programme cible les facteurs environnementaux, sociaux et économiques qui influent sur la santé et le bien-être des adultes les plus âgés.

En 2006, l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) a rassemblé 33 villes de 22 pays autour d'un projet visant à déterminer les éléments clés de l'environnement urbain qui favorisent un vieillissement actif et en bonne santé.

Pour tirer parti du vaste intérêt manifesté pour ce projet, l'OMS a établi le Réseau mondial OMS des villes-amies des aînés.

Le Réseau permet :

- d'établir des liens entre les villes participantes et l'OMS et entre les villes elles-mêmes ;
- de faciliter l'échange d'informations et des meilleures pratiques ;
- d'encourager les interventions qui sont appropriées, durables et d'un bon rapport coût/efficacité pour améliorer la vie des personnes âgées ;
- d'offrir un soutien et une formation techniques.

***Les avantages de l'adhésion au Réseau :***

- connexion à un réseau mondial de spécialistes du vieillissement et de la société civile ;
- accès aux informations clés concernant le programme : dernières nouvelles, meilleures pratiques, manifestations, résultats, défis à relever et nouvelles initiatives par l'intermédiaire de la plate-forme de réseau en ligne dédié ;
- offre d'orientations techniques et de formations tout au long du processus de mise en œuvre du projet ;
- possibilité de partenariats avec d'autres villes ;

Les villes participant au Réseau s'engagent à évaluer et améliorer constamment leurs caractéristiques de villes accueillantes pour les aînés.

---

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame Marie GARON après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **d'autoriser Monsieur le Maire à inscrire la ville au Réseau Mondial des Villes Amies des Aînés ;**
- **de désigner un élu référent de la ville à cette instance.**

---

Pour extrait certifié conforme,  
Schœlcher, le 24 JUIL. 2013  
Le Maire  
  
**Luc CLEMENTE**

